

First Asset Short Term Government Bond Index Class ETF (FGB) - ETF Shares

Gestionnaire : First Asset Investment Management Inc.

Le présent document contient des renseignements essentiels que vous devriez connaître sur First Asset Short Term Government Bond Index Class ETF. Vous trouverez plus de détails sur ce fonds négocié en bourse (FNB) dans le prospectus. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant, consultez le site Web de First Asset Investment Management Inc. au www.firstasset.com/fr/, ou adressez-vous à First Asset Investment Management Inc. par courriel à l'adresse info@firstasset.com ou par téléphone au 1-877-642-1289.

Avant d'investir dans un FNB, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB :	23 février 2016	Gestionnaire du Fonds :	First Asset Investment Management Inc.
Valeur totale au 31 mars 2018 :	27,4 millions de dollars	Gestionnaire de portefeuille :	First Asset Investment Management Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,35 %	Distributions :	Chaque mois (revenu net et/ou remboursement de capital) et en décembre (gains en capital réalisés nets)

Renseignements sur les opérations (période de 12 mois close le 31 mars 2018)

Symbole boursier :	FGB	Volume quotidien moyen :	15 778 Parts
Bourse :	TSX	Nombre de jours de négociation :	249 sur 251 jours de bourse
Monnaie :	\$ CA		

Tarification (période de 12 mois close le 31 mars 2018)

Cours du marché :	18,86 \$ - 19,59 \$	Écart acheteur-vendeur moyen :	0,10 %
Valeur liquidative :	18,86 \$ - 19,58 \$		

Dans quoi le FNB investit-il?

Le Fonds a été conçu de façon à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice représentant les obligations à court terme du gouvernement du Canada, soit, actuellement l'indice obligataire gouvernement à court terme FTSE TMX Canada (l'« indice »), déduction faite des frais. Dans une conjoncture de marché normale, le Fonds sera principalement investi dans des obligations du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et municipaux canadiens émises sur le marché canadien et libellées en dollars canadiens.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 31 mars 2018. Les placements du FNB changeront au fil du temps pour tenir compte de l'évolution de l'indice Indice obligataire gouvernement à court terme FTSE TMX Canada.

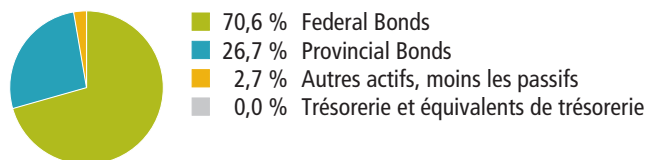
Dix principaux placements (au 31 mars 2018)

1. Canadian Government Bond, 0.75%, September 1, 2020	4,2 %
2. Province of Ontario Canada, 3.15%, June 2, 2022	4,1 %
3. Canadian Government Bond, 3.75%, June 1, 2019	3,5 %
4. Canada Housing Trust No 1, 1.75%, June 15, 2022	3,4 %
5. Canada Housing Trust No 1, 2.4%, December 15, 2022	3,4 %
6. Province of Quebec Canada, 3.5%, December 1, 2022	3,4 %
7. Canadian Government Bond, 1.5%, March 1, 2020	3,2 %
8. Canadian Government Bond, 0.75%, March 1, 2021	3,1 %
9. Canada Housing Trust No 1, 3.8%, June 15, 2021	3,0 %
10. Canadian Government Bond, 1.75%, September 1, 2019	2,9 %

Pourcentage total des 10 principaux placements 34,2 %

Nombre total de placements : 46

Répartition des placements (au 31 mars 2018)



Quel est le degré de risque?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

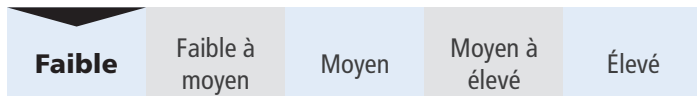
Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

First Asset Investment Management Inc. estime que la volatilité de ce FNB est **Faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

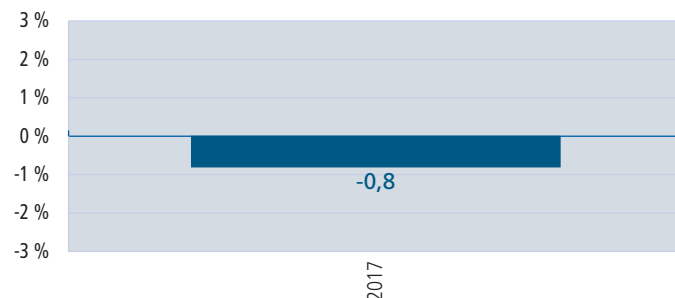
Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours de la dernière année.

Le rendement¹ est présenté après déduction des frais. Les frais réduisent le rendement du FNB. Cela signifie que le rendement du FNB peut ne pas correspondre à celui de l'indice Indice obligatoire gouvernement à court terme FTSE TMX Canada.

¹ Le rendement est calculé à l'aide de la valeur liquidative du FNB.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts du FNB au cours de la dernière année. La valeur du FNB a diminué pendant l'année. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce FNB, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendements sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur trois mois au cours de la dernière année civile. Le meilleur et le pire rendement sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	0,8 %	29 juillet 2016	vos placement augmenterait pour s'établir à 1 008 \$.
Pire rendement	-1,4 %	31 juillet 2017	vos placement chuterait pour s'établir à 986 \$.

Rendement moyen

Au 31 mars 2018, la personne qui a investi 1 000 \$ dans le FNB il y a 1 ans possède maintenant un placement de 990 \$, ce qui correspond à un rendement composé annuel de -0,5 %.

Négociation des FNB

Les FNB détiennent un panier de placements, tout comme les fonds communs de placement, mais sont négociés en bourse comme les actions. Voici quelques aspects à garder à l'esprit au moment de négocier des FNB :

Prix

Les FNB ont deux prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les FNB sont achetés et vendus en bourse au cours du marché. Le cours du marché peut changer pendant un jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de la valeur des placements d'un FNB peuvent influencer sur le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours à tout moment un jour de bourse. Les cours ont deux composantes : le **cours acheteur** et le **cours vendeur**.
- Le cours acheteur est le prix le plus élevé qu'un acheteur est disposé à payer si vous voulez vendre vos parts de FNB. Le cours vendeur est le prix le moins élevé qu'un vendeur est disposé à accepter si vous voulez acheter des parts de FNB. L'écart entre les deux est appelé « l'**écart acheteur-vendeur** ».
- En général, un écart acheteur-vendeur moins important signifie que le FNB est plus liquide, ce qui veut dire qu'il est plus probable que vous obteniez le prix auquel vous vous attendez.

Valeur liquidative

- Comme les fonds communs de placement, les FNB ont une valeur liquidative. Cette dernière est calculée après la clôture de chaque jour de bourse et reflète la valeur des placements d'un FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative est utilisée pour calculer l'information financière aux fins d'établissement de rapports – comme les rendements qui sont présentés dans ce document.

Ordres

Il existe deux options principales pour effectuer des opérations : passer des ordres au marché et des ordres à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché actuel. Un ordre à cours limité vous permet d'établir le cours auquel vous êtes disposé à acheter ou à vendre des parts.

Moment

En général, les cours du marché des FNB peuvent être plus volatils au début et à la fin d'un jour de négociation. Envisagez d'utiliser un ordre à cours limité ou d'effectuer une opération à un autre moment du jour de négociation.

À qui le FNB est-il destiné?

Les investisseurs qui :

- cherchent à investir dans des obligations à court terme qui atténuent le risque de taux d'intérêt
- cherchent à investir dans des obligations d'État qui atténuent le risque de crédit
- veulent obtenir un flux de revenus mensuel régulier
- sont disposés à accepter un niveau de risque faible.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais, y compris les commissions de suivi, peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Commissions de courtage

Il se pourrait que vous ayez des commissions à payer chaque fois que vous achetez et vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon la société de courtage. Certaines sociétés de courtage peuvent offrir des FNB sans commission ou exiger un montant d'achat minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Au 31 décembre 2017, les frais du FNB représentaient 0,38 % de sa valeur, ce qui correspond à 3,80 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB. First Asset Investment Management Inc. a renoncé à certains frais du FNB. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,35 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opération du FNB.	0,03 %
Frais du FNB	0,38 %

3. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais de rachat	Le gestionnaire peut exiger des porteurs de parts du FNB, à sa discrétion, des frais de rachat, jusqu'à concurrence de 0,25 % de la valeur des parts que vous faites racheter ou que vous échangez. Le gestionnaire publiera les frais de rachat actuels, le cas échéant, sur son site Web, www.firstasset.com/fr/ .

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, veuillez communiquer avec First Asset Investment Management Inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

First Asset Investment Management Inc.

Adresse

2 Queen Street East, suite 1200
Toronto (Ontario) M5C 3G7

Tél. sans frais : 1-877-642-1289

www.firstasset.com/fr/

Courriel : info@firstasset.com

FTSE International Limited, les sociétés du London Stock Exchange Group, TSX Inc. et les sociétés de son groupe ou FTSE TMX Debt Capital Markets Inc. (collectivement, les « parties concédantes ») ne parrainent pas le Fonds, ne l'appuient pas, ne le vendent pas et n'en font pas la promotion. Les parties concédantes ne donnent aucune garantie et ne font aucune déclaration, expresse ou implicite, quant aux résultats éventuels de l'utilisation de l'indice obligataire gouvernement à court terme FTSE TMX Canada (l'« indice ») ou de la valeur de l'indice à une heure ou à une date donnée. L'indice est établi et calculé par FTSE TMX Global Debt Capital Markets Inc., et les droits d'auteur sur les valeurs de l'indice et sur les listes de composantes de l'indice appartiennent à FTSE TMX Global Debt Capital Markets Inc. Les parties concédantes n'assument aucune responsabilité (découlant d'une négligence ou de tout autre facteur) envers quiconque relativement à toute erreur liée à l'indice et elles ne sont aucunement tenues d'aviser quiconque d'une telle erreur. « FTSE » est une marque de commerce de FTSE International Limited, utilisée sous licence. « TMX » est une marque de commerce de TSX Inc., utilisée sous licence.